



Ensemble pour le droit et la justice !



Qui sommes-nous?

Une organisation communautaire

Créée en 2003, l'Union des Associations et Coordinations d'associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démuni.es (UACDDDD) dit l'UNION est enregistrée sous le récépissé n° 0685 / G-DB du 30 Septembre 2005.

L'UACDDDD est à but non lucratif et apolitique. C'est un mouvement de lutte de base qui s'est fédéré avec plus de 400 associations et groupements de communautés/villages du Mali, confrontés principalement aux accaparements de terres et en lutte pour défendre leurs droits, tant dans l'urbain, péri-urbain et rural.

L'UACDDDD privilégie les espaces de dialogue, de communication, d'information et de formation sur les devoirs et les droits des communautés et militant.es pour la cohésion sociale et administrative.



Objectifs

L'UACDDDD œuvre pour le développement harmonieux, équitable et équilibré des quartiers populaires et des villages dans le respect des droits humains et des communautés, contre l'injustice sociale et environnementale notamment avec la valorisation des terroirs en Agroécologie paysanne

Pas de souveraineté alimentaire

Pas d'agroécologie paysanne

Pas de lutte contre le climat et la perte de biodiversité

Pas de respect des droits humains

Sans sécurisation foncière et gouvernance locale équitable des communautés, y compris pour les femmes et les jeunes

- **Accompagner et former** les victimes sur leurs droits
- **Développer** dans la cohésion sociale, l'équité et la paix, la gouvernance foncière locale et nos terroirs en Agroécologie paysanne
- **Promouvoir et autonomiser** les femmes et les jeunes
- **Faire converger les luttes** au niveau local, national, régional, international



Partenaires

Le Gouvernement du Mali pour l'examen, la résolution et la prévention des conflits fonciers ::

- Commission ad'hoc interministérielle n° 2012-0042/PM-RM du 14 Mars 2012
- Commission technique interministérielle n° 2012-00154/MATCL-SG du 16 Mars 2012

Partenaire s internationaux

- Pain Pour Le Monde(PPLM)
- FIAN/CRDI
- Tenure Foncière et Forestière(TTF)
- Coopération Belge/ENABEL



Nos luttes

Construire des fronts communs permet de mutualiser les compétences et les ressources pour porter encore plus fort nos propositions. Les dimensions de convergences nationale, régionale et internationale renforcent nos capacités d'actions, de plaidoyers et de communications.

Au niveau national

- la **Convergence malienne contre les accaparements des terres (CMAT)** : membre fondateur et président depuis sa création en 2013, avec 4 autres structures: l'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes), la CAD Mali (Coalition des Alternatives Africaines Dettes et Développement), la CNOP-Mali (Coordination Nationale des Organisations Paysannes) et la LJDH (Ligue de Juristes pour le Développement et les Droits Humains)
- Amnistie international Mali
- Réseau des communicateurs traditionnels pour le développement (RECOTRADE)



Au niveau régional et international

- Porte-parole de la Convergence globale des luttes pour la terre, l'eau et les semences paysannes ouest africaine (CGLTE-OA) depuis sa création en 2015 www.caravaneafrique.org
- Porte-parole du réseau NO- VOX Afrique
- Membre du conseil d'administration de Habitat International Coalition
- Membre du conseil international du Forum social Mondial



Luttes péri-urbaines et rurales

Depuis 2008 l'UACDDDD défend les victimes d'accaparements de terres. Grâce à la convergence de lutte, la Loi foncière Agricole (LFA) N°2017- 001 du 11 avril reconnaît enfin les droits fonciers coutumiers avec un mécanisme d'application par les communautés: les commissions foncières villageoises (COFOV) par son décret N°2018- 0333 du 4 avril .

C'est ainsi que l'UACDDDD a initié un **processus interactif de mise en place des commissions foncières villageoises (COFOV) en 10 étapes**, fruit de 7 ans d'expériences construit avec les communautés. Commencé en 2015, avec le recensement des us et coutumes fonciers pour les futures conventions locales de gestion, Aujourd'hui ce processus interactif est éprouvé par les communautés et répliquable entre 12 et 18 mois, avec une stratégie d'implantation de communes en communes voisines, pour avoir une forte cohésion sociale, une gouvernance locale équitable et partagée et une dynamique de développement autour de terroirs en agroécologie paysanne.

Etape 1 : Sensibilisation des villages sur :

- LFA et décret COFOV
- Processus interactif COFOV de l'UACDDDD

Etape 2 : Le grand Vestibule : protocole d'accord d'engagement avec constitution d'une équipe locale

Etape 3 : Formation de l'équipe locale

Etape 4 : Convention locale de gestion foncière, outil de gestion des conflits fonciers pour les COFOV :

- Enquêtes
- Elaboration
- Validation par villages et session communale spéciale
- Remise autorités locales : tribunal, sous-préfet, brigade

Etape 5 : Les espaces d'échanges et de dialogues

- Le comité de pilotage (COPIL) inter programmes UACDDDD fois par an
- Les groupes femmes et jeunes: réunions bimensuelles
- Les cadres de concertation villages/mairies 2 fois par an
- Etape 6 : Journée d'échange avec les autorités administratives : faciliter la mise en place des COFOV

Etape 7 : Mise en place des COFOV /remise solennelle

Etape 8 : Formation des membres des COFOV

Etape 9 : Terroirs en agroécologie paysanne

Etape 10 : Suivi des COFOV



Les acquis du processus COFOV

Des chiffres

3 régions : Koulikoro, Ségou, San

14 communes

306 Villages concernés

144 Conventions locales des gestion foncière

123 COFOV validées/décisions du sous-préfet

Plus de 500 journées de formations/sensibilisations

De la transformation sociétale

- Cohésion sociale et confiance retrouvées entre villages/mairies/administration
- Reconnaissance de la place des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale notamment foncière /champs collectifs de femmes
- Ensemble des terroirs sensibilisés à l'agroécologie paysanne /diagnostics collectifs en cours
- De nombreux conflits fonciers résolus
- Capacités militantes des communautés renforcées en droits et devoirs
- Mise en place de cadre de concertation villages/mairies et aussi avec Office Moyen Bani



Nos luttes urbaines

Les luttes gagnées

2003 : Marchés de Dibida, Kalaban-Coro, Djicoroni, Bolonina hors spéculations mairies

2018: 84 ha de Kognoumani reconquis par les familles déguerpis en 2004/ décision de la *commission interministérielle ad'hoc (Cominter)*

2020: 24 ha pris par un spéculateur immobilier restitués aux familles/ *cominter*

Les luttes en cours

1995 : Niamakoro-Diallobougou /526 ha, 4512 familles / *zone aéroportuaire/cominter*

2004 : 25 hectares à Bagouba pris à 363 familles , lotis par la mairie/au tribunal

2008 :95 hectares de Yirimadio , 1107 familles déguerpis par la mairie /*cominter*



Ensemble pour le droit et la justice !



UACDDDD

Union des Associations et Coordinations d'Associations pour le Développement et la Défense des Droits des Démunis

Siège :

Niamakoro Commune VI,
Rue 173, Porte 146 - BP E1897
Bamako-Mali

Tél : +223 76 49 03 15 /76 08 31 92

Site web : www.uacddddd.org

Email : kmassa26@gmail.com